



Février 2022.

Informez. Mobilisez pour résister. Revendiquez et reconquérir

ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2022

FO met à votre disposition, un [guide complet de 16 pages sur son site](#).

Évidemment cela ne dispense en rien les collègues qui auraient des questions de prendre notre attache.

SPÉCIAL

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

FO tient par ailleurs à détromper tous ceux qui penseraient que l'entretien annuel ne sert plus à rien depuis la fin de la note chiffrée : il est capital pour l'avancement !

Que ce soit pour un avancement de grade ou pour un accès au grade supérieur par liste d'aptitude... Avec un recul de plusieurs années.



Il n'est donc jamais trop tôt pour s'en soucier !

VOUS REPRENDREZ BIEN UN PEU DE MEDOC

Par une note de service du 30 décembre 2021, les postes comptables dont la comptabilité est tenue sous MEDOC, ont été informés qu'à compter de janvier 2022, la comptabilisation de certaines opérations évoluait : ainsi, les comptes d'imputation utilisés pour constater l'encaissement de recettes pour le compte d'autres comptables (procédure du P 109) changent.

La note indique de façon claire les nouvelles écritures avec à l'appui des captures d'écran pour guider la personne chargée de passer les écritures dans MEDOC.

On pourrait penser que, dans ces conditions, le changement se fasse en douceur. Malheureusement, lorsque l'agent doit comptabiliser une recette par carte bancaire, le logiciel refuse d'enregistrer l'opération et indique que les codes utilisés (ceux indiqués dans la note du 31 décembre) sont incompatibles avec cette transaction.

Un message du 12 janvier indique que ce blocage est dû à un bug en cours de résolution.

Une solution transitoire est donc donnée « **à utiliser dans l'attente de la correction de ce bug** ».

Cette solution implique de passer 3 écritures pour pouvoir constater une seule recette.

Bizarrement, ce bug ne concerne pas les encaissements en numéraire, pour lesquels la procédure donnée dans la note de service du 31 décembre reste valable.....

Décidément, à la DGFIP, MEDOC tient plus de la piquette

que du grand cru.
Rendez-nous DDR3 !

REVALORISER LES FRAIS KILOMÉTRIQUES !

FO Fonctionnaires a interpellé la Ministre de la transformation et de la fonction publiques par écrit :

*Madame la Ministre,
Le 3 février dernier, le Premier ministre annonçait une revalorisation du barème kilométrique à hauteur de 10% pour l'imposition des revenus de l'année 2021.*



Celle-ci doit permettre aux salariés, recourant à un véhicule personnel à des fins professionnelles et optant pour la déduction des frais réels dans le cadre de leur déclaration des revenus, de « supporter » la forte augmentation des prix des carburants au titre de 2021. Il ne vous aura pas échappé, depuis le début de l'année 2022, que les prix des carburants continuent d'augmenter, allant de records en records.

En revanche, aucune annonce n'a été évoquée, en parallèle, sur la possibilité de revaloriser les taux des indemnités kilométriques prévues par le décret du 3 juillet 2006 au sujet des déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Or, certaines catégories d'agents publics n'ont pas d'autres possibilités que de se déplacer dans une très grande majorité des cas, pour les besoins de l'administration, avec leur véhicule personnel.

Cette indemnité kilométrique, commune à tous les agents de la fonction publique, n'a pas été revalorisée depuis 2019 alors que le prix des carburants a augmenté, pour la seule année 2021, de 25% en moyenne. Même si cette indemnité ne couvre en aucun cas la dépense réelle engagée par les agents, cette dernière pèse de plus en plus fortement sur le pouvoir d'achat des personnels, et ce, dans un contexte particulièrement marqué par le gel du point d'indice et par l'absence de revalorisation des régimes indemnitaires dans la fonction publique.

En outre, force est de constater que le coût afférent à l'entretien des véhicules, le tarif des assurances, et les taux des crédits pour le renouvellement des véhicules personnels poursuivent la même spirale et impacte fortement le budget des agents.

C'est la raison pour laquelle FO attire votre attention sur cette situation de plus en plus oppressante pour les personnels concernés et revendique une revalorisation immédiate et significative de ces indemnités.

Comptant sur la prise en considération de notre légitime demande, etc ...